



Le Champ du Segreur



Champsegrétoises, Champsegrétois,

N° 02/2016

Les vacances sont terminées pour nombre d'entre vous, la rentrée des classes se profile avec une légère progression des effectifs et l'automne pointe son nez. Cette première partie de l'année a été fructueuse en événements et investissements sur la commune : L'installation d'une stèle d'ossuaire au cimetière, la réalisation d'un WC ouvert au public 7 jours sur 7, pour l'accès des personnes utilisant un fauteuil pour se déplacer. La fin des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage du bas du bourg avec la mise en place de 3 candélabres pour sécuriser la sortie du lotissement au niveau de la pisciculture. L'éclairage du clocher de l'église. La rénovation de la tombe de Charles Léandre. L'achat du terrain de la Fontaine Guérin qui va nous permettre l'installation de glissières de sécurité et l'aménagement d'un passage piétons aux normes ainsi que l'environnement bocager du lavoir.

La Préfecture a validé les marchés concernant les travaux de viabilisation du lotissement, les délais administratifs bien longs, reportent le démarrage du chantier en septembre. Le satellite de santé, géré par la CdC, est terminé et nous espérons recevoir des offres de professionnels de santé. La Participation Citoyenne est en place et vous trouverez la carte des secteurs des référents volontaires, en relation directe avec la gendarmerie, auxquels vous pouvez faire part de vos préoccupations en matière de sécurité. La 3^{ème} édition du rassemblement de voitures de collection et de prestige s'est déroulée sous le soleil et les 80 participants ont été enchantés par l'accueil du comité d'animation et des deux parcours de balades. Comme chaque année l'association vivre en famille organisait sa traditionnelle réunion des familles adoptantes en présence des autorités des pays concernés, à cette occasion j'ai eu le plaisir de remettre à Edith et Maurice LABAISSE la médaille d'honneur de la commune bien méritée, pour toute l'énergie qu'ils déploient dans l'action humanitaire. Les travaux de voirie sont programmés pour septembre. Le SIVOS maintient une animation périscolaire de qualité en facilitant la participation des familles nombreuses et aux revenus modestes en prenant en charge partiellement ou totalement leur contribution... La touche finale de la restauration de la Chapelle du Cerisier vient d'être réalisée par l'artiste peintre Corinne BORNET, qui a mis en couleur les trois statues et le fond du cœur, n'hésitez pas à visiter ce patrimoine communal qui est ouvert tous les jours. Cette année le repas des aînés aura lieu le 2 octobre, les personnes ayant 70 ans et plus sont invitées gracieusement à participer.

Mais il s'est également aussi passé des choses désagréables... : La traditionnelle fête de Pâques n'a pas eu le succès escompté à cause d'un temps maussade et un orage qui aura eu raison du mécanisme de fonctionnement des cloches de l'église qui ont cessé de carillonner pendant plus d'un mois. La station d'épuration est tombée en panne sur rupture de l'arbre de la turbine du bassin d'aération (coût 10 000€). Les clefs de la salle du conseil ont été volées par une personne sans scrupules assistant à la réunion du conseil... Pas bien reluisant le voleur !!! L'abattage d'un chêne pluri-centenaire appartenant à la commune.

Je rappelle qu'avant de procéder à des abattages d'arbres en limite de propriété, il faut se renseigner à la mairie, s'ils ne sont pas protégés dans le PLU et font l'objet d'un plan d'abattage/ replantation.

Le rendez-vous des vœux est fixé au vendredi 13 Janvier 2017.

Je vous souhaite un automne et un hiver paisible et heureux.

Le Maire
Gérard DESGRIPPES

Etaient Présents : M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLÉ Francine, M. MAZZAROLO Dominique Absent excusé donne pouvoir à M. Roussel, GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaétan, DUVAL Thierry Absent excusé donne pouvoir à M Denis, M MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR Sylvie Absente excusée en début de séance donne pouvoir à M. Fourré, M. LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle.

Secrétaire de séance : Mme BUREL Michèle

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h et passe à l'ordre du jour :
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 Février 2016, à la majorité.

L'Ordre du jour est le suivant :

- ◆ Renouvellement Contrat CAE
- ◆ Marché du Lot3 pour le Lotissement Bocager
- ◆ Demande de Réserve Parlementaire pour travaux de la Chapelle Du Cerisier
- ◆ Admission en non valeur
- ◆ Modification de la compétence tourisme CdC Du Domfrontais
- ◆ Transfert de compétence au SE61 pour borne de recharge pour Véhicules Electriques
- ◆ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- ◆ Demandes de Droits de Prémption
- ◆ Approbation du Compte Administratif 2015 : - Commune - Assainissement - Lotissement
- ◆ Approbation du Compte de Gestion 2015 : - Commune - Assainissement - Lotissement
- ◆ Affectation des Résultats 2015 : - Commune - Assainissement - Lotissement
- ◆ Vote des quatre taxes 2016
- ◆ Vote du Budget Primitif 2016 : - Commune - Assainissement - Lotissement
- ◆ Vote des Subventions « Associations »
- ◆ Informations Diverses
- ◆ Questions diverses

◆ **Renouvellement Contrat CAE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour le remplacement du poste d'adjoint administratif principal, il propose de renouveler le contrat « CAE » de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Avril 2016, pour une durée d'un an.

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20 décembre 2010 fixant la programmation des contrats aidés en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat « CAE » de 35 h et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et par conséquent à percevoir l'aide de l'Etat.

◆ **Marché du Lot3 pour le Lotissement Bocager**

Désignation de l'entreprise pour le Lot 3 : Espace verts, mobiliers urbains et jeux, concernant les travaux d'aménagements du lotissement bocager et de l'entrée de l'école.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres et après la phase de négociation avec les trois premiers (article.4.2.3 du RC) c'est l'entreprise OXALIS qui a été retenue pour un montant total HT de 88 422.08 soit 106 106.50 TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **4 votes contre, adopté à la majorité**, accepte l'offre de l'entreprise OXALIS pour le Lot 3 d'un montant total HT de 88 422.08 soit 106 106.50 TTC, pour l'aménagement du lotissement bocager et de l'entrée de l'école et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation des travaux.

◆ **Demande de Réserve Parlementaire pour travaux dans la Chapelle Du Cerisier**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il prévoit, pour l'achèvement des mises en couleurs du fond et des 3 statues par une artiste de proximité.

Le coût de cette opération s'élève à 4 280 € TVA non applicable.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Sénateur Nathalie GOULET et lui demander une réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **4 votes contre, adopté à la majorité**, sollicite une réserve parlementaire auprès du Sénateur Nathalie GOULET.

◆ **Admission en non valeur**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables à l'assainissement pour 161.57 € pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte l'admission en non valeur de ces produits irrécouvrables pour la somme de 161.57 € pour l'exercice 2015.

◆ **Modification de la compétence tourisme CdC Du Domfrontais**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la CDC de Domfrontais exerce dans le cadre du tourisme une compétence sur les circuits de randonnée et libellée actuellement comme suit : les chemins pédestres, équestres et VTT intercommunaux, situés sur le territoire de la Communauté de Commune du Domfrontais et répertoriés dans les plaquettes « Au fil des chemins à VTT Andaines et Domfrontais », « Au Fil des chemins à pieds, à cheval, à VTT Andaines et Domfrontais », ainsi que le Parcours du Bocage. Toute nouvelle création de chemin pédestre restera de la compétence des communes.

Par délibération du 11 Décembre 2014, le conseil Communautaire a décidé de prendre en charge, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation du nouveau topoguide des randonnées pédestres. 8 circuits de randonnée ont été sélectionnés pour figurer dans ce topo-guide en fonction de leur qualité, leur intérêt et leur demande. Parmi ces circuits, 4 ont fait l'objet d'une demande de labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre auprès du Comité Départemental de la randonnée pédestre de l'Orne.

Compte tenu des engagements d'entretien de ces circuits, il convient de réactualiser la compétence concernée. Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération di 3 Mars 2016, à l'unanimité, de modifier la compétence tourisme sur l'entretien des circuits de randonnée.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de modifier la compétence tourisme exercée par la CDC du Domfrontais sur l'entretien des circuits de randonnée et libellée comme suit : les circuits de randonnée intercommunaux, situés sur le territoire de la Communauté De Commune du Domfrontais et répertoriés dans les anciennes plaquettes « Au Fil des chemins à VTT Andaines et Domfrontais », « Au Fil des chemins à pied, à cheval, à VTT Andaines et Domfrontais », dans la nouvelle plaquette « Le Pays de Domfront dans l'Orne, en Normandie, randonnées pédestres » ainsi que le Parcours du Bocage. Toute nouvelle création de circuit de randonnée restera de la compétence des communes.

20h15, Arrivée de M. LEPOURCELET Michel,

20h20, Arrivée de Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie,

◆ **Transfert de compétence au SE61 pour borne de recharge pour Véhicules Electriques**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-37,

Vu la délibération du Comité syndical du Se61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Se61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Se61,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 30 juin 2015, le Se61 exerce la compétence optionnelle « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Monsieur le Maire expose que pour bénéficier de cette prestation, le conseil municipal doit transférer cette compétence optionnelle au sein du Se61. Il précise que dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Se61.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**,

- de transférer au Se61 la compétence optionnelle « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »;

- d'inscrire chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Se61 ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

◆ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire lit l'arrêté préfectoral portant projet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté De Communes du Domfrontais et de la Communauté De Communes du canton de Tinchebray.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **4 votes contre, adopté à la majorité**.

◆ **Demande de droit de préemption de la parcelle AA N° 22 « 11 place du vieux marché » :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis « 11 place du vieux marché », cadastré AA N° 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

◆ **Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2015 :**

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 de l'Assainissement qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 3 337.70€ et un excédent cumulé de 1 547.14€ ; un déficit d'investissement de l'exercice de 4 712.80€ et un excédent cumulé de 4 957.91€.

◆ **Assainissement : approbation du Compte de Gestion 2015 :**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Assainissement : affectation des résultats 2015**

Après avoir entendu le compte administratif 2015 approuvé ce jour,

Statuant sur affectation d résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 3 337.70 € et un excédent cumulé de 1 547.14 € ; un déficit d'investissement de 4 712.80 € et un excédent cumulé de 4 957.91 €,

Sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter :

- au compte 001, excédent d'investissement : 4 957.91 €
- au compte 002, excédent de fonctionnement reporté : 1 547.14 €.

♦ **Assainissement : vote du Budget Primitif 2016 :**

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 180.14 € en section d'exploitation et à 123 207 € en section d'investissement.

♦ **Approbation du Compte Administratif 2015 du Lotissement :**

Monsieur le Maire se retire, Mme BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du Lotissement qui présente ni excédent ni déficit en section de fonctionnement et qui présente un excédent de l'exercice de 19 289 € et un excédent cumulé de 0 € en section d'investissement.

♦ **Approbation du Compte de Gestion 2015 du Lotissement :**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ **Affectation des résultats 2015 du Lotissement :**

Après avoir entendu le compte administratif 2015 approuvé ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement et de fonctionnement de 0 €,

Sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de ne pas affecter de résultat.

♦ **Vote du Budget Primitif 2016 du Lotissement :**

Après en avoir délibéré, à la majorité, 4 contre, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 653 802 € en section d'exploitation et en section d'investissement.

♦ **Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune :**

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 4 contre, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 de la Commune qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 144 781.19 € et un résultat cumulé de 736 895.89 € ; un déficit d'investissement de l'exercice de 168 335.50 € et un déficit cumulé de 215 715.95 €.

♦ **Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Commune :**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ **Affectation des résultats 2015 de la Commune :**

Après avoir entendu le compte administratif 2015 approuvé ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 144 781.19€ et un résultat cumulé de 736 895.89 € ; un déficit d'investissement de l'exercice de 168 335.50 € et un déficit cumulé de 215 715.95 €, Sachant que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 37 720 € et les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 1 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001 déficit d'investissement reporté : 215 715.95 €
- au compte 1068 affectation : 251 635.95 €
- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 485 259.94 €.

♦ **Taux d'imposition des quatre taxes 2016 de la Commune :**

Monsieur le Maire propose le maintien des taxes malgré la baisse de la Dotation de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition des taxes proposés pour 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,61 %
- Foncier bâti : 14,07 %
- Foncier non bâti : 31.28 %,
- C.F.E. : 14.50 %.

♦ **Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune :**

Après en avoir délibéré, à la majorité, 4 contre, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 106 237.94 € en section d'exploitation et à 685 559.95 € en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : 1 106 237.94 € répartis en :

- 011 Charges à caractère général : 472 325.94 € soit :
 - 60611 Eau et assainissement 2 600€ ; 60612 Energie-Electricité 22 500€ ; 60618 autres fournitures 8 500€ ; 60622 carburants 4 000€ ; 60631 fournitures d'entretien 2 000€ ; 60632 fournitures d'équipement 3 500€ ; 60633 fournitures de voirie 3 500€ ; 60636 vêtements de travail 900€ ; 6064 fournitures administratives 2 200€ ; 6135 locations mobilières 4 500€ ; 61521 terrains 9 500€ ; 615221 bâtiments 22 363.94€ ; 615228 Bâtiments publics 10 000€ ; 615231 voiries 178 486€ ; 615232 Réseaux 20 000€ ; 61551 matériel roulant 9 000€ ; 61558 autres biens mobiliers 16 000€ ; 6156 maintenance 10 500€ ; 6161 assurance multirisques 5 267€ ; 6168 autres 1 461 € ; 6182 documentation générale 900€ ; 6184 versement organismes formation 2 000€ ; 6225 indemnités comptable 550€ ; 6226 honoraires 9 000€ ; 6228 divers 200€ ; 6231 annonces et insertions 2 000€ ; 6232 fêtes et cérémonies 6 000€ ; 6236 catalogues et imprimés 6 000€ ; 6238 divers 200€ ; 6241 transports de bien 50€ ; 6247 transports collectifs 500€ ; 6251 voyages et déplacements 600€ ; 6256 missions 200€ ; 6257 réceptions 300€ ; 6261 frais d'affranchissement 3 200€ ; 6262 frais de télécommunications 5 500€ ; 6281 concours divers (cotisations) 2 200€ ; 6282 frais de gardiennage 1 600€ ; 63512 taxes foncières 4 300€ ; 63513 autres impôts locaux 500€.

- 012 Charges de personnel : 207 850 € soit :
6218 autre personnel extérieur 7 000€ ; 6332 cotisations versées au FNAL 150€ ; 6336 cotisation au CNFPT et CDG 3 000€ ; 6411 personnel titulaire 95 000€ ; 6413 personnel non titulaire 15 000€ ; 64168 CAE 20 000€ ; 6451 cotisations à l'URSSAF 21 000€ ; 6453 cotisations retraites 32 000€ ; 6454 cotisations aux Assedic 1 500€ ; 6455 cotisations assurance du personnel 9 000€ ; 6456 versement au FNCSF 1 000€ ; 6458 cotisations aux autres organismes 3 000€ ; 6475 médecine du travail, pharmacie 200€.
- 014 Atténuation de charges : 25 311 € imputés à l'article 73923 reversement FNGIR pour 24 011 € 73911171 dégrvt. Taxe foncière 500€ 7391172 dégrvt. Taxe habitation 700€ et 7391178 autres rest. dég. contrib. directes pour 100 €.
- 022 dépenses imprévues : 4 500 €.
- 023 virement à la section d'investissement : 306 196 €.
- 023 virement à la section d'investissement : 306 196 €.
- 65 autres charges de gestion : 162 883 soit :
6531 indemnités 35 000€ ; 6533 cotisations de retraite 4 000€ ; 6534 cotis 6 000€ ; 6541 pertes sur créances irrécouvrables 100€ ; 6553 service d'incendie 20 908€ ; 65548 contributions organisme de regroupement 85 975€ ; 6557 contribution au titre politique de l'habitat 900€ ; 6574 subventions 10 000€.
- 66 charges financières : 16 120€ imputés à l'article 66111.
- 67 charges exceptionnelles : 800€ soit :
6714 bourses et prix 500€ ; 673 titres annulés 100 € ; 678 autres charges exceptionnelles 200€.

Recettes de fonctionnement : 1 106 237.94 € réparties en :

- 002 Excédent antérieur reporté : 485 259.94 €.
- 70 Produits des services : 49 400€ répartis en :
70311 concessions dans le cimetière 1 000€ ; 70323 redevances d'occupation 3 400€ ; 70688 Autres prestations services 22 000€ ; 70841 aux budgets annexes 17 000€ ; 70878 par d'autres redevables 6 000€.
- 73 Impôts et taxes : 274 774 € répartis en :
7311 contributions directes 270 383 € ; 73112 CVAE 4 391 €.
- 74 Dotations, subventions : 276 799 € répartis en :
7411 dotation forfaitaire 127 922€ ; 74121 dotation solidarité rurale 39 095€ ; 74127 dotation nationale de péréquation 50 547€ ; 74712 Emplois d'avenir 7 995 € ; 74751 C.F.P.-CCD 28 000€ ; 74833 Compensation 227 € 74834 Etat – compensation exo TF 9 976€ ; 74835 Etat – compensation exo TH 13 037€
- 75 Autres produits de gestion : 20 000€ imputés à l'article 752.
- 76 Produits financiers : 5€ imputés à l'article 764.

Dépenses d'investissement : 685 559.95 € dont 37 720€ en report répartis en :

- 001 Déficit antérieur reporté : 215 715.95€
- 16 Emprunts et dettes : 42 286€ répartis en :
1641 emprunts 32 784€; 16811 organismes d'assurances 9 142€. 165 dépôts & cautionnement 360€.
- 21 Immobilisations corporelles : 337 810€ et 37 720€ en report répartis en :
2111 Terrains nus 11 000 €; 2116 Cimetière 2 670 € en report et 12 000€; 2128 autres agencements 46 274 € ; 2138 Autres constructions 32 772 € ; 2151 réseaux de voirie 1 812 € en report et 173 044 € ; 2152 installation de voirie 22 500€ ; 21538 autres réseaux 33 238€ en report ; 2188 autres immobilisations 2 500 € ; 276348 Autres communes 89 748 €.

Recettes d'investissement : 685 559.95 € dont 1 800 € en report répartis en :

- 021 Virement de la section de fonctionnement : 306 196 €.
- 024 Produits des cessions : 89 748 € imputés à l'article 024
- 10 dotations, fonds divers : 287 815.95 € répartis en :
10222 FCTVA 30 408 € ; 10251 Dons et legs en capital 5 772 € ; 1068 Excédent de fonctionnement 251 635.95 €.
- 13 Subventions d'investissement : 1 800€ en report imputés à : 1328 autres 1 800 € ;

♦ **Vote des Subventions « Associations »**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions pour les associations.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 abstentions, adoptées à la majorité,

	Propositions 2016	Décision	
UNC	180,00	180,00	
Club des cheveux blancs	160,00	160,00	
Banque alimentaire	140,00	140,00	
Association Humanitaire Champsecret	180,00	180,00	
Association de sauvegarde du patrimoine	500,00	500,00	4 Abstentions
Comice cantonal	80,00	80,00	
APE	200,00	200,00	
Comité d'animation	2000,00	2000,00	
Association Le Savoir et le Fer	140,00	140,00	
Solidarité Bocage	100,00	100,00	
Association Le Souvenir Français	80,00	80,00	
Secours Catholique	100,00	100,00	
TOTAL	3860,00	3860,00	

♦ **Questions diverses : Madame JOURDAN à M. le Maire**

Question : Quel a été le montant des réparations du tracteur ? Quel est le montant de la prise en charge par l'assurance ? (merci de présenter les documents à l'appui : facture et attestation d'assurance)

Réponse : Madame JOURDAN, il a déjà été posé ce genre de questions à plusieurs reprises par votre groupe, il n'est pas question de présenter des documents dans cette enceinte, vous avez refusé de participer aux informations diffusées dans le cadre des commissions, alors assumez votre position, ne comptez pas sur moi pour faire le travail en double, je n'en ai pas le temps.

Si vous mettez en doute l'honnêteté de la municipalité, j'imagine que vous savez comment faire pour vous en assurer par des voies légales.

Il est temps que vos demandes systématiques et surabondantes s'apparentant à du harcèlement cessent.

Nous sommes dans l'action et la gestion et vous êtes dans une entreprise de dénigrement et de critiques systématiques.

Q : Quel est le montant actuel des frais d'avocat dans l'affaire des routes forestières et quel est le montant de la prise en charge de l'assurance ? (merci de présenter facture et attestation d'assurance)

R : Cette affaire est en cours...

Q : Quel est le montant de la facturation des travaux ayant eu lieu sur la route forestière de Champsecret ? (présentation de la facture).

R : Les archives ayant été déplacées, la facture vous sera présentée, lorsque nous aurons le temps de la rechercher.

Q : Pourquoi l'association « Le champ du possible » n'a-t-elle pas été prévenue de la date de dépôt de demandes de subvention ?

R : Il n'y a aucune obligation de prévenir les associations d'une date de dépôt qui n'existe d'ailleurs pas, la démarche doit venir des associations elles même, ce qu'un certain nombre d'entre-elles ont fait. Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a bénéficié les années précédentes. La commune n'est pas tenue de justifier pour quelles raisons elle la refuse.

Q : Le président de l'association « Le champ du possible » a proposé d'ouvrir l'entrée du « jardin du possible » au SIVOS chargé de l'organisation des TAPS. Pourquoi le maire de la commune s'y est-il opposé alors que ce lieu permettrait l'animation d'activités gratuites et en lien avec les activités scolaires ?

Selon le compte-rendu du blog de l'école, le PEDT qui doit être rédigé entre tous les partenaires intervenant sur les questions éducatives n'a pas été transmis aux enseignantes.

Qu'en est-il ?

Un partenariat a-t-il été reconduit avec l'ARS ?

R : Ce dossier concerne le SIVOS, je n'ai pas l'intention d'en dire plus ici, sur ce sujet.

Q : Nous nous sommes rendus plusieurs fois à la permanence du jeudi de Monsieur Fourré, maire-adjoint chargé du personnel et des finances. Il n'a jamais été possible de le rencontrer que ce soit avec ou sans demande de rendez-vous. Quelle est la réelle mission dévolue par Monsieur le Maire à Monsieur Fourré ?

R : L'organisation de la participation aux activités municipales des adjoints ne regarde que le Maire, quand à la permanence du jeudi, en dehors de vous Madame JOURDAN, je n'ai constaté aucune demande qui n'aurait pas été suivie d'un rendez-vous avec moi.

Q : Le propriétaire du « Moulin de la forge » s'est étonné du survol d'un hélicoptère sur une partie de son domaine suite à un questionnement de Monsieur le Maire à propos d'un dépôt de terres sur sa propriété. Des photos aériennes ont été prises et lui ont été présentées par Monsieur le Maire. Quel est le coût de cette opération ?

R : Un hélicoptère mазette !!! Pourquoi pas un sous marin ? Le délire et la paranoïa sont de la partie... Sans commentaire, le mieux c'est de s'adresser à la police de l'air !!!

Q : Un chêne communal a été abattu sur le chemin de la Forge par un riverain. Quel accord a été passé ?

R : Effectivement un chêne plus que centenaire a été abattu illégalement, le dossier est en cours avec notre assurance et un expert va être missionné pour évaluer les dommages en bois d'œuvre, de chauffage ainsi qu'un dédommagement du préjudice environnemental.

Q : Quel est le nombre d'habitants de la commune de Champsecret répertorié au dernier recensement ?

R : Les chiffres officiels connus sont ceux communiqués par l'Etat, soit 1034 habitants population légale INSEE, 1134 population DGF comprenant les résidences secondaires.

Q : Quelle est la nature du projet de chenil à l'Ermitage ? Pourquoi ne pas informer la population d'une enquête publique sur le bulletin municipal ?

R : L'information donnée par la préfecture est portée à la connaissance du public par voie d'affiches et d'annonce dans les journaux.

Q : Quand seront portées à la connaissance de la population de Champsecret les précisions sur le fonctionnement de l'organisation des voisins vigilants ? (nombre de quartiers, nombre et anonymat ou pas des collaborateurs du service public agissant dans le cadre de l'opération de participation citoyenne).

R: Le moment venu, je ne me doutais pas que vous étiez aussi pressée de voir mise en place de la participation citoyenne, pour l'instant on se satisfait de la « désinformation » fournie par le citoyen LEROY.

Q : Un récent article de la presse locale (le publicateur) faisait état des observations de Madame Madalena, animatrice du service environnement de la CCD, sur l'indiscipline des habitants qui ne respectent pas les consignes de tri.

« L'animatrice trouve régulièrement des cartons ou autres déchets recyclables dans les conteneurs à ordures ménagères, de l'électroménager, du mobilier, des gravats ... » est-il écrit.

C'est la description parfaite de ce qu'on trouve régulièrement dans la benne à ordures installée à Champsecret sur la place du cimetière. En tant que Vice-président chargé de la gestion du traitement des déchets, nous vous avons déjà interpellé sur ce problème.

En tout premier lieu, il nous semble de votre devoir d'agir pour limiter ces incivilités en éliminant les bennes permanentes à grande ouverture et en informant régulièrement la population des conduites à tenir.

R: J'aurai une conversation avec le dit vice-président et je ne manquerais pas de lui faire remonter vos remarques, quand aux informations fournies par la commune, elles figurent dans les bulletins et sur le site de Champsecret.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30.

Réunion du Conseil Municipal du 07 juin 2016
--

Etaient Présents : M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLÉ Francine, M. MAZZAROLO Dominique Absent excusé donne pouvoir à Mme LEVEILLÉ, GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaétan Absent excusé donne pouvoir à M. GANDON Claude, DUVAL Thierry Absent excusé donne pouvoir à M. DESGRIPPES, M MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie, M. LEPOURCELET Michel Absent excusé donne pouvoir à M. FOURRÉ, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle.

Secrétaire de séance : Mme DENIS Martine

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h et passe à l'ordre du jour :

Communication de Monsieur le Maire au Conseil Municipal : Lors de la réunion du conseil municipal qui s'est déroulée le 12 avril dernier, il s'est passé un fait grave, une personne présente dans la salle à pris les clefs qui se trouvaient sur la serrure de la porte d'entrée... Ce qui aurait pu être considéré comme une mauvaise blague, si les clefs prélevées avaient été remises dans une boîte à lettres ou jetées dans les parterres de fleurs... Ce n'est pas le cas et nous sommes donc en présence d'un vol et une plainte a été déposée à la gendarmerie... L'auteur de ce vol, qui était présent dans la salle, a commis un geste détestable, qui jette la suspicion sur une grande partie des personnes présentes... Ce n'est pas toujours ceux qui sont prompts à évoquer la démocratie qui la pratique le plus... Sauf en petit comité peut-être... Fin de la communication.

Arrivée de Mme BOHÈRE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour, les délibérations suivantes dont les décisions sont intervenues après l'envoi et l'affichage de l'Ordre du jour :

- ◆ L'Achat de terrains
- ◆ La signature d'une convention avec le service Intérim Territorial de CDG 61
- ◆ Lancement d'une annonce pour le recrutement d'un poste de secrétaire auprès du CDG 61.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 Avril 2016, à la majorité.

L'Ordre du jour est le suivant :

- ◆ L'Achat de terrains
- ◆ La signature d'une convention avec le service Intérim Territorial de CDG 61
- ◆ Lancement d'une annonce pour le recrutement d'un poste de secrétaire auprès du CDG 61
- ◆ Enquêtes Publiques
- ◆ Demandes de Droit de Préemption
- ◆ Convention de stage
- ◆ Avenant au contrat de location de l'ancienne Mairie
- ◆ Travaux de voirie
- ◆ Prêts Bancaires pour travaux Lotissement
- ◆ Virement de crédits sur budget de l'assainissement
- ◆ Régularisation de la commande des travaux du groupe scolaire
- ◆ Informations diverses
- ◆ Questions diverses

◆ **Acquisition de terrains :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux différents échanges avec les propriétaires des parcelles cadastrés N° 128, d'une superficie de 3950 m² et N° 148, d'une surface de 3051 m², ces derniers ont donné leur accord pour la vente à la commune de ces deux parcelles, pour un montant de 8 000€, somme à laquelle s'ajouteront les frais notariés et d'hypothèques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord à l'acquisition de la parcelle cadastrée N° 128 mentionnée ci-dessus pour un prix de 4 000€,
- A la majorité, 3 abstentions, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée N° 148 mentionnée ci-dessus pour un prix de 4 000€,
- D'autoriser le Maire à signer les actes notariés à intervenir.

◆ **Signature d'une convention avec le service Intérim Territorial de CDG 61 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en prévision du retard dans le traitement des dossiers, des périodes de congés et du départ en retraite d'une employée Communale, il convient de prévoir la mise en place d'un agent du service Intérim Territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction avec le Centre De Gestion pour la mise en place à disposition d'agent du service Intérim Territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents ce recrutement.

◆ **Lancement d'une annonce pour le recrutement d'un poste de secrétaire auprès du CDG 61 :**

Pour anticiper le départ à la retraite de l'employée de l'agence postale communale, compte tenu que la commune à plus de 1 000 habitants, il convient de passer une annonce de recrutement par le Centre De Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents ce recrutement.

♦ **Enquêtes Publiques :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation déposée par la SAS Méthan'Agri et donne lecture du courrier de Monsieur Le Sous-Préfet d'Argentan.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 1 abstention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'enquête publique ICPE concernant la demande d'autorisation d'exploiter un chenil de 126 chiens de chasse à courre au lieu-dit « l'Ermitage » à Champsecret, présentée par M. VUITTON Patrick Louis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 3 abstentions.

♦ **Demandes de droit de préemption :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis « 22 rue du colonel Lefèvre », cadastré AA N° 56 et AA N° 69 « Rue Berryer ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ces biens.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis « 3 rue Albert Christophle », cadastré AA N° 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis « 32 rue du colonel André Lefèvre », cadastré AA N° 51 et AA N° 73 « Rue Berryer ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ces biens.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente du terrain sis « La Minerie », cadastré ZM N° 115.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis « 13 Place du Vieux Marché », cadastré AA N° 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

♦ **Convention de stage :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention de stage avec Mme DES-SAINTE Angélique pour la préparation du diplôme en Master 2 Gestion des Politiques Sociales et de l'Économie Solidaire à l'Université de Caen.

La convention, pour une durée totale de 13 semaines, débutera le 27/06/2016 jusqu'au 23/09/2016, réparti sur 35H hebdomadaire, fera l'objet d'une rémunération mensuelle de 554.40€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif cette convention.

♦ **Avenant au contrat de location de l'ancienne Mairie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de voter un avenant au contrat de location de l'ancienne Mairie.

- Facturer une provision de 200€ mensuelle pour la consommation de gaz.
- Inclure une clause de dénonciation du contrat de location si 2 mois de loyer et charges restent impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

♦ **Travaux de voirie :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre de travaux liés à la voirie sont nécessaires sur la commune.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises et il est proposé d'accepter les devis :

- De l'entreprise Courteille pour les travaux concernant le Jardin, Launay et l'Etre Chauvière, chemin et route, pour un montant de 12 227,16€ HT soit 14 672,59€ TTC.
- De l'entreprise Eiffage Routes pour les travaux concernant la Tuilerie, la Grande Chauvière et la Fenderie, pour un montant de 14 231,39€ HT soit 17 077,67€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour la réalisation des travaux de voirie tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.
- D'autoriser le maire à signer les devis correspondants.

♦ **Prêts Bancaires pour travaux Lotissement :**

Objet : budget lotissement - réalisation emprunt Lotissement bocager :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement bocager, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 525 687€.

Suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé au conseil de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Normandie aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital constant
- Taux fixe : 1.49%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 votes contre, décide :

- De donner son accord à la réalisation d'un emprunt de 525 687 €,
- De retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Normandie aux conditions mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces liées à ce contrat.

Objet : budget assainissement - réalisation emprunt Lotissement bocager :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la réalisation de travaux de construction d'un réseau d'assainissement pour le lotissement bocager, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 107 817€.

Suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé au conseil de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Normandie aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans :
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital constant
- Taux fixe : 1.49%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 votes contre, décide :

- De donner son accord à la réalisation d'un emprunt de 107 817 €,

- De retenir la proposition de la Caisse d'Épargne Normandie aux conditions mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces liées à ce contrat.

♦ **Virement de crédits sur budget de l'assainissement :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements sur le budget de l'assainissement suite à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires aux chapitres 66 et 67 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les virements de crédits suivants :

- Article 673 Titres Annulés : + 80 €
- Article 66112 Intérêt ICNE : + 10 €
- Article 022 Dépense imprévue = - 90 €

♦ **Régularisation de la commande des travaux du groupe scolaire :**

Pour faire suite au courrier des trois membres de l'opposition à Mme Le Préfet et à celui du recours gracieux de la municipalité à Mme Le Préfet, Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux était clairement indiqué dans le vote majoritaire du budget 2015. Néanmoins, pour respecter la règle, il convient de délibérer pour toute signature de marché dépassant 15 000€. Montant : 29 158.15€ HT soit 34 989.78 € TTC , Entreprise CONEAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 3 votes contre.

♦ **Informations diverses :**

Intervention à la Station d'épuration pour remplacement de la turbine du bassin d'aération.

Démontage de l'ancienne cabine téléphonique prévue fin Août

Mise en sommeil de l'association USCD Champsecret-Dompierre

Fin des travaux d'aménagement de Toilette Handicapé Public

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 2 août 2016

Appel des conseillers : M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRE Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. MAZZAROLLO Dominique, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie, M. LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle.

Absents excusés : M. RICHARD Gaëtan donne pouvoir à M. GANDON Claude, M. DUVAL Thierry donne pouvoir à M. DESGRIPPES Gérard.

Secrétaire de séance : M. FOURRE Gérard

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès-verbal de la séance du 7 juin 2016. Celui est adopté à la majorité : 12 voix pour dont 2 pouvoirs et 3 contre.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

Avance remboursable du budget principal vers le budget de l'assainissement :

Monsieur le Maire propose que le budget de la commune accorde une avance au profit du budget de l'assainissement dont il convient de définir son montant et ses modalités de remboursement.

En effet, le budget de l'assainissement a subi une dépense imprévue due au remplacement d'un arbre d'entraînement de la turbine, élément indispensable au fonctionnement de la station, ce qui a entraîné les dépenses suivantes :

- AEIC (installation d'une pompe, vidange et remplissage du bassin d'aération et remplacement de l'arbre et de la turbine) : 8 702.59 € TTC

- Yves MADELINE (pompage des eaux du bassin d'aération et transfert dans le bassin des boues, nettoyage du bassin d'aération et transfert des eaux du bassin de boues dans le bassin d'aération) : 1 344.00 € TTC

- EARL DEMAINE (épandage des boues) : 540.00 € TTC.

Il est proposé au conseil d'effectuer une avance de 10 600.00 €, remboursable sur le budget 2017, au plus tard le 31 mai 2017, afin de pouvoir procéder au mandatement de la facture AEIC ainsi que d'autres factures à venir.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :

Approuver le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget assainissement, d'un montant de 10 600.00 €,

Préciser que le budget annexe remboursera ce montant au budget principal au plus tard le 31 mai 2017,

Autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

Budget annexe de l'assainissement : Décision modificative n°1 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits budgétaires dans le cadre de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

Section d'investissement – dépenses :

Chapitre 21 : + 10 600.00 €

Section d'investissement – recettes :

Chapitre 16 : + 10 600.00 €.

Section de fonctionnement - dépenses :

Chapitre 67 : + 80.00 €

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre 22 : - 80.00 €.

Adoptée à l'unanimité.

Budget principal : Décision modificative n°1 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits budgétaires dans le cadre de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

Section d'investissement – dépenses :

Chapitre 27 : + 10 600.00 €

Section d'investissement – recettes :

Chapitre 022 : + 10 600.00 €.

Section de fonctionnement - dépenses :

Chapitre 022 : - 4420.73.00 €

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre 77 : + 6 179.27 €.

Adoptée à l'unanimité.

Budget principal : Décision modificative n°1 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits budgétaires dans le cadre de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

Section d'investissement – dépenses :

Chapitre 27 : + 10 600.00 €

Section d'investissement – recettes :

Chapitre 022 : + 10 600.00 €.

Section de fonctionnement - dépenses :

Chapitre 022 : - 4420.73.00 €

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre 77 : + 6 179.27 €.

Adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts du SMICO :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est membre du Syndicat Mixte pour l'information des Collectivités et que des communes, notamment des communes nouvelles, ont sollicité leur adhésion et que d'autres ont sollicité leur retrait. Lors de la réunion du 11 juin 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable :

Aux adhésions des communes de Lougé sur Maine, St Hilaire du Harcouet (commune nouvelle), Ecouché les Vallées, Passais Villages, Sap en Auge, Juvigny Val d'Andaines, Valorbiquet, Ecouves, ainsi que le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre ;

Au retrait des communes de : La Baroche sous Lucé, Randonnai, Sept Forges, Ecouché, Appenai sous Bellême, Juvigny sous Andaine, Passais la Conception, le Sap, St Hilaire du Harcouet, St Cyr du Ronceray, CDC des Courbes de l'Orne.

Retrait de Flers Agglo du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Messei :

Monsieur le Maire expose au conseil que l'organe délibérant du Syndicat a accepté le retrait de Flers Agglo dudit syndicat, Flers Agglo en ayant fait la demande par délibération en date du 26 mai 2016. En vertu de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autres communes membres du Syndicat doivent délibérer dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération par l'EPCI. A défaut, leur avis est réputé favorable. La condition de majorité qualifiée est requise.

Ce qui est demandé aujourd'hui est l'approbation du retrait de Flers Agglo du Syndicat d'Alimentation en eau potable de Messei au 31 décembre 2016.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver le retrait de Flers Agglo du Syndicat d'Alimentation en eau potable de la région de Messei, au 31 décembre 2016.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de la Chapelle d'Andaine :

La commune de Rives d'Andaine sollicite la commune de Champsecret pour une participation financière dans le cadre des frais des écoles, un enfant de Champsecret étant scolarisé à l'école de la Chapelle d'Andaine.

La commune de Champsecret ayant sur son territoire une école publique permettant la scolarité de l'ensemble des enfants des communes de Champsecret et Dompierre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

Gratuité de quatre locations de la salle des fêtes pour le Comité d'Animation :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour acter de la mise à disposition de la salle des fêtes, à titre gratuit, hors frais de fonctionnement (EDF, Eau et Gaz), quatre fois par an pour le Comité d'animation. Chaque mise à disposition fera l'objet d'un contrat.

Accord du conseil l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2015 :

Depuis l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2010, la Communauté de communes du Domfrontais exerce la compétence en matière d'assainissement non collectif. Par application de l'article L.2224-5 du CGCT, la Communauté de communes doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Pour la commune de Champsecret, 456 logements sont en assainissement non collectif et 172 en assainissement collectif.

La Communauté de communes assure les missions suivantes :

Examen préalable de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif en prestation de service.

Vérification de l'exécution des travaux en prestation de service.

Vérification de fonctionnement et d'entretien.

Vérification des installations par commune pour l'année 2015 :

A Champsecret, 24 vérifications ont été réalisées.

Il y a eu, depuis 2011, une évolution des tarifs en vigueur. Ainsi, à titre d'exemple, la vérification de l'exécution des travaux est passée de 79.13 € en 2011 à 140.00 € en 2015. De la même façon, la vérification de fonctionnement et d'entretien est passée de 54.00 en 2012 à 75.00 € en 2015.

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.

Information sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) entre la CDC et les communes membres :

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'année 2016, la commune percevra au titre du FPIC, une somme de 27 974.00 € dans le cadre de la répartition du reversement dérogatoire du FPIC 2016 dans la limite de 30% et des critères population, revenu par habitant et potentiel fiscal par habitant.

Mme JOURDAN souhaiterait que les comptes rendus des réunions de conseil communautaire soient transmis à chaque conseiller municipal qui en fera la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Questions diverses :

M. ROUSSEL fait observer que les chemins de randonnée ne sont pas entretenus.

M. le Maire répond que la CDC vient de passer le marché et que cet entretien va être fait dans les semaines qui viennent.

Mme JOURDAN demande s'il est possible de laisser du temps à l'association de foot pour libérer les locaux du stade.

M. le Maire répond qu'il a rencontré les dirigeants du club à ce sujet.

M. ROUSSEL fait observer que le calvaire de l'Ecluse n'a pas été entretenu cette année.

Note en est prise.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés de septembre à décembre 2000, doivent se faire recenser à la Mairie avant le 30 septembre 2016.
Apporter le livret de famille.



Naissances

ETAT CIVIL



Décès

LABAISSE Xabi, le 18 Janvier 2016.
HUET Valentin, le 27 Janvier 2016.
HUGNARD Ambre, le 21 Février 2016.
HÉDOU Elie, le 23 Juin 2016.
FRANGEUL Noë, le 23 Juin 2016.
LEROY Trinité, le 29 Mai 2016.
MEZENGE Lenzo, le 14 Mai 2016.

LABRIT Maurice, le 22 Mars 2016.
CORVAISIER Pierre, le 26 Mars 2016.
CORVÉE André, le 3 Août 2016.
LEVALET Roger, le 5 Août 2016.
MORIN Gérard, le 20 Août 2016.

Noces et Mariages



Noces d'or de M. et Mme. GONZALEZ ESCUDERO
le 30 Juillet 2016,
par Francine LEVEILLE, leur nièce, 3ème Adjointe.

Mariage de DJEZIRI Ahmed et
LÉBULANGER Lydie
le 6 Août 2016,
par Martine DENIS, 1ère Adjointe.



Mariage de FOURMENTIN Philippe et
BEAUGEARD Patricia
le 13 Août 2016,
par Gérard DESGRIPPES,
Maire de Champsecret.

EVENEMENTS

Passage du tour de Normandie à Champsecret, le 25 Mars 2016



Le tour de Normandie est passé dans plusieurs secteurs de la commune lors de l'étape menant les coureurs à Bagnoles de l'Orne.

Rassemblement de véhicules de collection, le 5 Juin 2016



80 voitures de collection et de prestige étaient au 3ème rendez-vous organisé par le comité d'animation. La journée ensoleillée a rendu très agréable les deux balades vers Bagnoles de l'Orne et Domfront.

Fêtes de Pâques

Malgré le mauvais temps, les lève-tôt ont pu apprécier à la salle des fêtes les tripes et la tête de veau préparées et servies par la quinzaine de bénévoles du comité d'animation.

En présence de

Nathalie GOULET, Sénateur de l'Orne,
Gérard DESGRIPPES, Maire de Champsecret,
Bernard SOUL, Président de la CDC ,
Jérôme NURY, 1er Vice Président du Conseil Départemental ,
et Catherine MEUNIER, Conseillère Régionale et Départementale.



*Visite chez les commerçants
de Champsecret*



Exposition militaire



Guillaume Yverneau collectionneur passionné d'histoire, présentait une exposition de documents, photos, cartes, uniformes et autres matériels militaires datant des deux guerres mondiales, de la guerre d'Algérie et de celle d'Indochine.



Organisé de main de maître par les bénévoles du comité d'animation, les enfants cherchent les œufs de Pâques.

Chasse aux Œufs



*Remise des coupes
aux vainqueurs des différentes catégories
du tournoi de boules,
Le 7 Mai 2016
Organisé par le Comité d'animation*



Un champsecretois à l'honneur !

Thomas LIBERT 16 ans, atteint d'une maladie auto-immune, passionné de foot, vient de vivre un moment riche en souvenirs.

Grâce à l'association « **Les Fées papillons** » de Caen, dont les bénévoles s'occupent d'enfants malades et grâce à eux, les enfants vivent leur maladie autrement.

Thomas a pu être parmi les porte-drapeaux lors du match qui opposait le PORTUGAL à la POLOGNE à l'EURO de football qui se déroulait à MARSEILLE.

A cette occasion il a rencontré plusieurs joueurs internationaux. Nul doute que cette journée restera gravée dans la mémoire.

Nous souhaitons la meilleure santé possible à Thomas.





Commémoration du 8 Mai 2016 à Domfront



Commémoration du 8 Mai 2016 à Champsecret

Pour commémorer la victoire du 8 mai 1945, les anciens combattants et les élus de Champsecret, après la messe célébrée en l'église de Dom-pierre, se sont retrouvés devant le monument aux morts pour déposer les gerbes. Mme DENIS 1ère adjointe a lu le communiqué du secrétaire d'état chargé des anciens combattants.

Spectacle de l'école



Félicitation à Mme la Directrice, les enseignants, les membres du SIVOS et les intervenants extérieurs pour la réalisation du spectacle de fin d'année scolaire interprété par tous les enfants, dans une salle comble.

Activités périscolaires financées par le SIVOS



Pour clore la saison scolaire, les animations du SIVOS : Catherine, Charlotte, Céline, Françoise, Priscillia et Valérie ont animé les Olympiades pour les 62 élèves du groupe scolaire. Ce moment de convivialité et de joie a été très apprécié par tous les enfants qui ont reçu une récompense à l'issue de cet bel après-midi.





*Réunion des référents
sous la houlette
du lieutenant HOUARD
et
de l'adjudant PRINGAULT*



*Association Vivre en famille
22 ans d'actions ...*



Discours de Monsieur le Maire

*Mesdames et Messieurs les représentants de la République Démocratique du Congo,
Monsieur Le Conseiller Régional de la Grande Normandie,
Edith, Maurice, Mesdames, Messieurs,*

Je vous souhaite la bienvenue sur notre belle commune de Champsecret qui comporte de nombreux atouts touristiques, comme ce magnifique parc des Forges de Varenne qui sont un joyau du patrimoine historique.

Je remercie chaleureusement, Edith et Maurice LABAISSE et tous ceux qui vous accompagnent, pour le travail considérable que vous effectuez pour les belles causes que vous défendez de toutes vos forces depuis 1993.

La création de l'association « Vivre en famille », installant un foyer de vie pour personnes handicapées et faciliter l'adoption Internationale ainsi que le développement des actions humanitaires.

En 2014, vos activités ont été justement récompensées par le prestigieux prix international Balzan pour l'Humanité, la Paix et la Fraternité entre les peuples, remis par le Président de la République Italienne.

Je vous souhaite à tous de passer un agréable après-midi et pour un certain nombre d'entre vous de participer à la grande fête Normande qui aura lieu demain, organisée par l'Association « Les Forges de Varenne » qui verra de nombreux producteurs locaux présenter des produits de qualité, comme le déjà célèbre Camembert du CHAMPSECRET.

Sur un registre beaucoup plus modeste que le prix Balzan, Edith et Maurice à mon tour d'avoir le plaisir de vous remettre la médaille de citoyens d'honneur de la commune de Champsecret.

ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE CHAMPSECRETOIS



61700 CHAMPSECRET

Une nouvelle association vient de voir le jour !
*Les amis de la chapelle du Cerisier et La Sauvegarde de
l'église se sont regroupés dans :*
La Sauvegarde du patrimoine Champsecrétois

Martine DENIS a été élue présidente.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour participer aux ac-
tions de bénévolat vous pouvez contacter :

Mail : sauvegarde-patrimoine-champsecret@orange.fr

Martine DENIS au 06.02.64.98.81.

Gérard DESGRIPPES au 02.33.37.72.94.

MAIRIE au 02.33.30.40.16.



Restauration de la Chapelle du Cerisier



Mise en couleur des statues et du fond du cœur de la chapelle du Cerisier effectuée par l'artiste peintre Corinne BORNET.



TRAVAUX



Enfouissement du réseau électrique et ajout de nouveaux candélabres



Traçage des places de stationnement du parking à la salle des fêtes



Remplacement de la borne incendie détruite par un camion, à la sortie de la scierie Corbière.



Une stèle pour l'ossuaire dans le cimetière

Une stèle vient d'être installée sur l'ossuaire. Les noms de 176 personnes sont déjà gravées sur la stèle de granit poli et au fur et à mesure des tombes relevées ou en fin de concessions non renouvelées, les noms seront rajoutés. La personne la plus ancienne figurant sur le monument est décédée en 1842. Grâce à cet ossuaire nous laissons une trace visible pour l'éternité de tous ceux qui ont été inhumés dans ce cimetière, c'est le souvenir de leur passage sur terre.



Nouvel emplacement pour les containers à poubelles

Pour des raisons de sécurité plusieurs containers en bordure de route vont être regroupés dans les endroits limitant les risques. Ainsi, un nouvel emplacement plus sécurisé a été attribué au container poubelle de la Vente.

Station d'Épuration



La station a déjà 14 ans et l'arbre d'entraînement de la turbine du bassin d'aération a cédé. Il a fallu compenser le manque d'oxygène par l'injection d'air comprimé 24 h sur 24 h, pendant près d'un mois.

Ces travaux ayant coûté 10000 euros, il va falloir équilibrer financièrement l'exploitation de l'assainissement en 2017.



Curage des fossés



Aménagement du WC public handicapé place du vieux marché



Enrobé à froid autour du bâtiment de l'école



Fin des travaux du satellite de santé

Esquisse de l'aménagement du terrain de la Fontaine Guérin



Fontaine Guerin Champsecret

Après bien des négociations la commune est devenue propriétaire des 1700 m² nécessaires à l'aménagement de cet endroit.
Pour la sécurité : Mise en place de glissières de sécurité avec un cheminement piétonniers répondant aux normes handicapés.
Pour la mise en valeur de l'entrée du bourg : Aménagement d'un accès pour l'entretien à la suite le l'encochement supprimant les accès actuels et l'embellissement du lavoir par des plantations bocagères.

Restauration de la tombe du peintre caricaturiste Charles Léandre

Pour la petite histoire

Charles Léandre était artiste peintre et surtout caricaturiste de renommée mondiale (par sa caricature célèbre de la reine Victoria, il faillit créer un incident diplomatique entre la France et l'Angleterre).

Sa concession se trouve au carré C du cimetière.



AVANT



APRES

Illumination du clocher de l'église



DU NOUVEAU À CHAMPSECRET

Angélique, Stagiaire en Gestion de Projet et de Communication

Depuis quelques semaines, nous accueillons **une stagiaire, Angélique**, est chargée de plusieurs missions :

L'AMÉNAGEMENT DE LA GESTION DU CIMETIERE

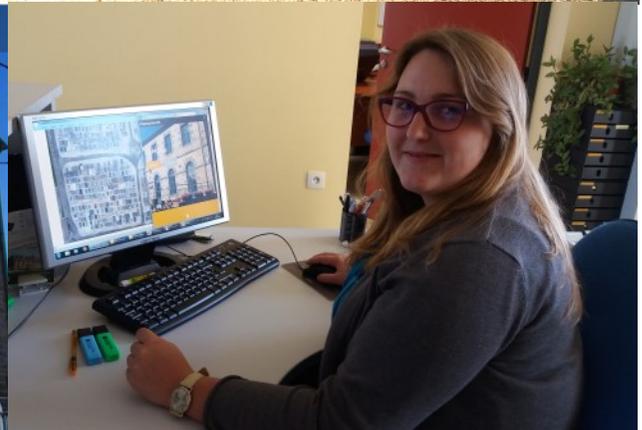
Angélique fait un travail d'inventaire des tombes, ce qui permettra de mettre de l'ordre dans la présentation et de relever toutes les tombes dont les concessions ne sont pas renouvelées ou abandonnées, ce qui libèrera un nombre conséquent d'emplacements. Les ossements, quant à eux, rejoindront l'ossuaire. Des photos vues du ciel prises par un drone permettront d'afficher des plans avec les coordonnées des personnes, ce qui facilitera grandement les visites des familles. De plus, la gestion de celui-ci sera informatisée ce qui simplifiera le travail des secrétaires de Mairie.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Angélique a refondé pour nous le site de la commune en lui offrant un design moderne et adapté aux smartphones et aux tablettes. Vous pourrez ainsi obtenir un bon nombre d'informations sans avoir à vous rendre en Mairie. Le site est actuellement encore en création c'est pour cette raison que toutes les pages ne sont pas finalisées, mais cela ne saurait tarder !
URL de connexion : <http://champsecret.fr/>

LA CRÉATION D'UNE PAGE FACEBOOK

Une page Facebook restaurée vous permettra de suivre les actualités, de visionner les photos des différents événements organisés et de partager ensemble sur la vie de la commune.



*Bienvenue aux nouveaux et futurs
Champsecrétois !*

Depuis quelques mois, de nombreuses maisons, en vente depuis des années, ont trouvé acquéreurs, par ailleurs, la Mairie est très fréquemment sollicitée pour des documents et des certificats d'urbanisme déposés par les notaires, ce qui laisse entrevoir de nouvelles transactions.

Le dernier achat concerne Anne et Sébastien, jeune couple plein de dynamisme qui vient d'acquérir l'atelier du défunt boisselier, Michel Langlois, ce bâtiment était à l'abandon depuis quelques années, envahi par la végétation et de gros travaux de déblaiement sont en cours, famille et amis se sont chargés de faire place nette pour accueillir un projet de sous-traitance de petites séries dans le domaine de la confection qui sera animé par Anne.

Nous souhaitons tous nos encouragements et une pleine réussite dans ce courageux engagement.

Le Maire.



INCIVILITÉS



Poubelles qui débordent



Nous sommes régulièrement confrontés à des dépôts d'encombrants, ordinateurs, cartons non pliés, pneus, meubles, palettes, etc... , qui n'ont rien à faire dans les containers répartis sur la commune. Le minimum de civilité serait de les emmener à la déchèterie.

Horaires déchèterie à Domfront
Lundi, Samedi 9 h à 12h et 14h à 17 h
Mardi, Mercredi, vendredi 14h à 17 h



Détérioration du container à poubelles



Un container tout neuf, installé à la Chevalerie, vient de voir les bavettes en caoutchouc qui limitent l'accès des oiseaux coupés au cutter.

Destruction de la table de Ping-Pong

Dans le champ communal, la table de tennis de table a été cassée derrière le lotissement, elle ne sera pas remplacée.



Détérioration dans le cimetière

Une plaque souvenir brisée volontairement et plusieurs crucifix déplacés.



Abattages illégaux d'arbres

Encore récemment un chêne plus que centenaire appartenant à la commune a été abattu et débité. Ce non respect du bien communal entraîne une procédure en dédommagement et pour paraphraser un commentaire fait dans une autre affaire « il n'y a pas mort d'homme ! » auquel j'avais répondu « mais il y a mort d'arbres » qui étaient enracinés depuis des décennies. Si l'on a un doute, il faut consulter la mairie pour connaître les protections inscrites dans le PLU.



Le Maire

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

A Retenir !

Repas des aînés, le 2 Octobre 2016



Animé par Bertrand, le musicien/chanteur, le repas étant concocté par Le Grenier à Sel, toutes les personnes qui résident dans la commune et ayant 70 ans et plus sont invitées gracieusement par la municipalité. Des invitations vous seront prochainement envoyées pour confirmation de votre participation.

Concert dans l'Église, le 9 Octobre 2016



L'association
la Sauvegarde du Patrimoine
Champsecretois organise
ce 9 Octobre 2016
un concert de fado.

Vœux le Vendredi 13 Janvier 2017 dans la salle des fêtes à 20h

Randonnées vers le Mont Saint Michel

Régulièrement, Valérie et Bertrand du **Secret Knight** organisent des randonnées en direction du Mont Saint Michel.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Valérie au : **02.33.14.16.46.**



Une quarantaine de pèlerins au départ de Champsecret qui partent le cœur léger pour 4 jours de marche pour rejoindre le Mont par nos beaux chemins normands.



Yoga à Champsecret



Pour mieux gérer votre stress par le contrôle de votre respiration, Pour vous détendre, améliorer la souplesse de votre corps et votre santé,

Venez nous rejoindre à la salle des fêtes de Champsecret, le lundi soir, à 17h15, 18h30 ou 20h.

Les cours reprendront le 12 Septembre 2016 à 20h pour un seul cours gratuit.
Et à partir du 19 Septembre 2016, nous reprendrons les cours aux trois horaires proposés.

Avec Michèle ALLO, professeur diplômée.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
Martine PIERRE : 02 33 37 83 48
Karen STRICKELEY : 02 33 38 70 76
La mairie : 02 33 30 40 16

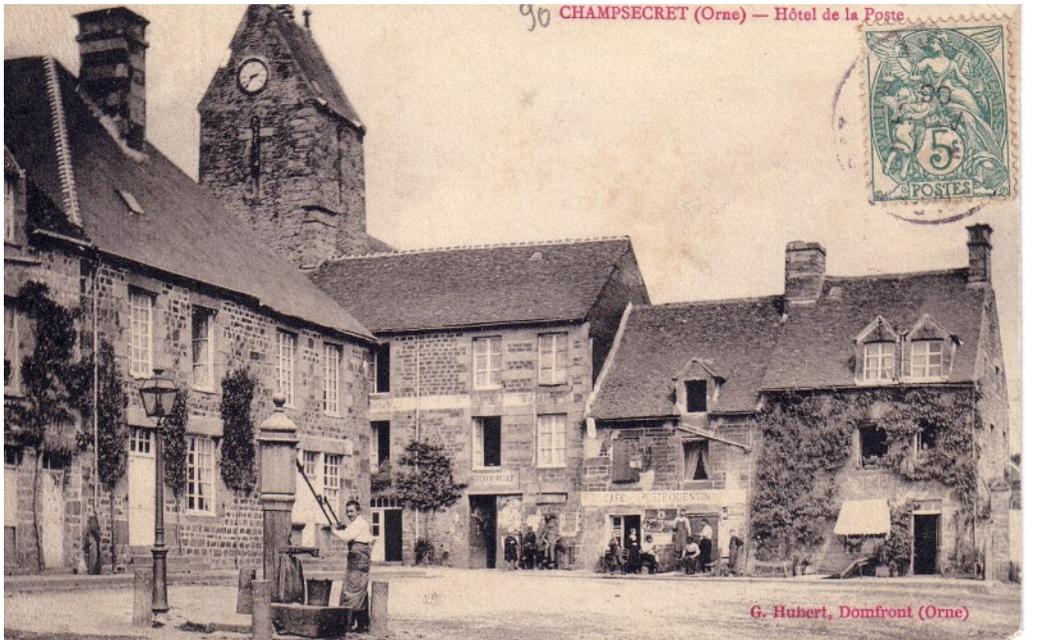
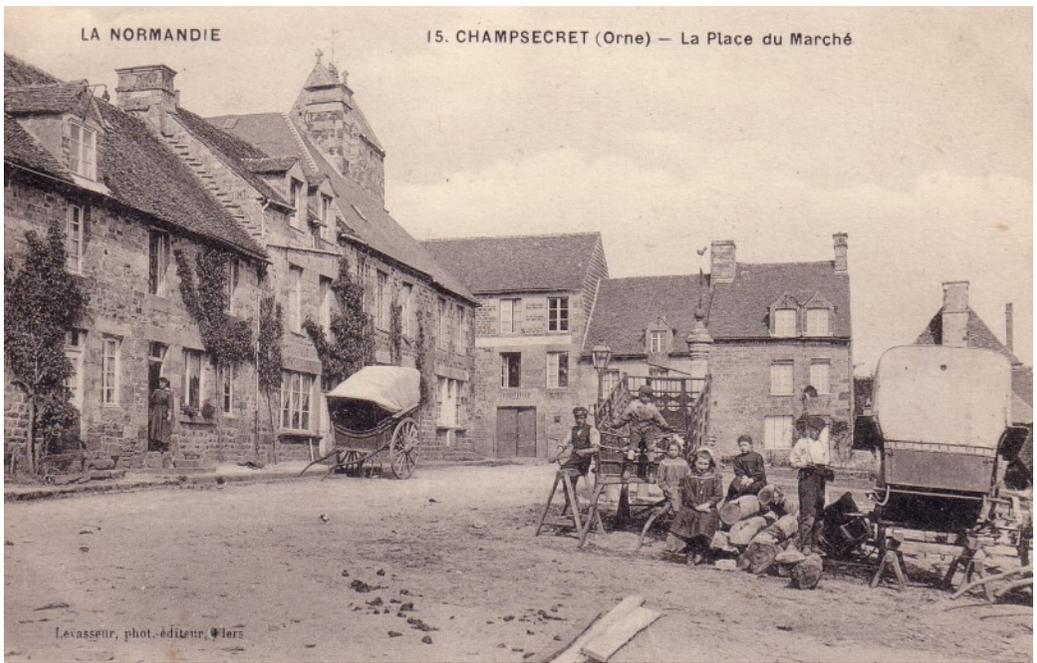
Eau et assainissement

Selon l'Article R2224-19-4
Créé par Décret n°2007-1339 du 11 Septembre 2007—art. 2 JORF 13 Septembre 2007

Toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public doit en faire la déclaration à la mairie.
Dans le cas où l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, la redevance d'assainissement collectif est calculée :

- soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'utilisateur et dont les relevés sont transmis au service d'assainissement dans les conditions fixées par l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article R. 2224-19-1 ;

- soit, en l'absence de dispositifs de comptage, de justification de la conformité des dispositifs de comptage à la réglementation ou de transmission des relevés, sur la base de critères permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé, définis par la même autorité et prenant en compte notamment la surface de l'habitation et du terrain, le nombre d'habitants, la durée du séjour.



Histoire de Champsecret - C'était hier...



MAIRIE

Tél : 02.33.30.40.16 Fax : 02.33.37.17.99
 E-mail: mairie.champsecret@wanadoo.fr
 Site : www.champsecret.fr

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
 10h30 à 12h00

Mardi et jeudi :
 16h00 à 17h30

Permanences du Maire et des Adjointes sur rendez-vous :

Martine DENIS 1er Adjoint : Mardi de 16h00 à 18 h00
 Gérard FOURRE 2ème Adjoint : Jeudi de 17h00 à 19h00
 Francine LEVEILLE 3ème Adjoint : Samedi de 10h00 à 12 h00

AGENCE POSTALE

Tél : 02.33.30.42.00

Heures d'ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h00